

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Reprise et Exploitation du Bar-Restaurant communal

Commune de Vêtre-sur-Anzon (Loire)

1. Contexte et Objectifs

La commune de **Vêtre-sur-Anzon** souhaite confier l'exploitation de son commerce multiservice (bar, restaurant) situé dans le village de Saint-Thurin. Ce lieu incarne un pilier indispensable de la convivialité et du lien social au sein de notre collectivité.

Ce projet de reprise s'appuie sur un double potentiel économique fort :

- **Un besoin local identifié en repas ouvriers** : Le secteur dynamique de Vêtre-sur-Anzon et des communes limitrophes génère une demande régulière et non satisfaite pour une restauration du midi, rapide et abordable, à destination des artisans, des professionnels du bâtiment, des entreprises locales mais aussi des habitants.
- **Une attractivité touristique en plein développement** : Situé au cœur d'une nature préservée, le village bénéficie du passage fréquent de randonneurs, de cyclotouristes et de visiteurs attirés par le patrimoine ligérien (proximité de l'Anzon, sentiers de randonnée, tourisme vert). Le village accueille déjà plus d'une centaine de lits touristiques et la municipalité envisage également de dynamiser son camping. Deux gîtes de grande capacité, de nombreuses chambres d'hôtes mais également l'installation prochaine d'un club libertin à proximité immédiate offriront un potentiel de développement important au village qui est d'ores et déjà **le 1^{er} du Haut-Forez en termes de lits touristiques**.

La municipalité lance le présent AMI pour sélectionner un repreneur motivé, capable de capter ces différentes clientèles à travers un projet pérenne et qualitatif.

2. Description du Bien et Conditions de Mise à Disposition

- **Localisation** : 28 rue des Tilleuls, Village de Saint-Thurin, 42440 Vêtre-sur-Anzon.
- **Locaux** : Une salle de restaurant lumineuse (capacité estimée à 25-30 couverts), un espace bar, une cuisine professionnelle et une terrasse extérieure.
- **Équipements inclus (Clé en main)** : Le commerce est mis à disposition quasiment **entièrement équipé et meublé**. Le matériel de cuisine professionnel ainsi que le mobilier de la salle et du bar sont fournis par la commune (un inventaire précis sera annexé au contrat).
- **Licence IV** : Mise à disposition par la commune.
- **Possibilité de louer un appartement type F4** juste au-dessus de l'établissement.
- **Modalités juridiques** : Conclusion d'un bail commercial avec la municipalité. Les conditions financières (montant du loyer) feront l'objet d'un accompagnement adapté pour soutenir le démarrage de l'activité.

3. Profil Recherché et Orientations du Projet

La commune recherche un professionnel ou un couple de repreneurs ayant **une expérience affirmée dans la restauration**. Le projet devra obligatoirement intégrer :

- Une offre de **restauration ouvrière le midi en semaine** (formule du jour attractive, service efficace).
- Une proposition adaptée à la **clientèle touristique et familiale** (les week-ends, en saison estivale, valorisation des produits locaux).
- Des **horaires d'ouverture réguliers** garantissant l'animation du village au quotidien.

4. Contenu du Dossier de Candidature

Les candidats devront fournir un dossier complet comprenant obligatoirement :

1. **Une lettre de motivation** détaillant les valeurs et la vision du projet pour la commune.
2. **Un CV détaillé** justifiant des compétences et des expériences en gestion / restauration.
3. **Une note de présentation du projet** : concept de cuisine, services envisagés, jours et horaires d'ouverture ciblés.
4. **Un prévisionnel financier simplifié** sur 3 ans (investissements de départ, chiffre d'affaires estimé, charges).

5. Critères de Sélection

Les propositions seront analysées par la commission municipale selon les critères suivants :

- Capacité à répondre à la double cible (repas ouvriers / accueil touristique).
- Viabilité et cohérence du modèle économique présenté.
- Expérience et qualifications professionnelles des candidats.
- Des entretiens pourront être réalisés.

6. Modalités de Dépôt et Calendrier

- **Date limite de dépôt des candidatures : 12 novembre 2026 à 23h59**
- **Modalités d'envoi** : Les dossiers doivent être envoyés par courriel avec pour objet "*Candidature AMI Bar-Restaurant*" à l'adresse électronique de la mairie : commune@vetresuranzon.fr ou déposés au secrétariat de la Mairie de Vêtre-sur-Anzon.
- **Visites du site** : Possibles et fortement recommandées sur rendez-vous préalable par email à commune@vetresuranzon.fr